



DECLARATION LIMINAIRE CAP 8 JUILLET 2015

Traditionnellement la CAP de juin est une CAP de titularisation et de stagiairisation des CPIP. Cette fois ci, le tableau d'avancement devait également y être examiné. Mais à ce jour alors que l'examen professionnel a eu lieu il y a presque 3 mois, la DAP est toujours dans l'incapacité de donner le taux permettant de déterminer le nombre de personnes susceptibles d'être promues hors classe. Malgré nos multiples relances auprès de l'administration centrale et du ministère, nous ne connaissons toujours pas les raisons de ce mystérieux retard. Quelles sont-elles ?

Nous demandons que des délais précis soient communiqués aux agents.

De plus, 3 postes profilés sont proposés à la mobilité lors de cette CAP : si nous voyons bien l'intérêt de la DAP à pourvoir ces postes de l'administration centrale au détriment des terrains, nous ne dirons jamais assez les effets néfastes d'une CAP « fermée » qui conduit à laisser des postes vacants jusqu'à la CAP suivante s'ils ne disparaissent pas entre temps.

Pour la CGT insertion probation il est indispensable de reparler de la pré affectation : si ses effets actuels sont désastreux sur les services, sa suppression permettra notamment une meilleure répartition des apprenants sur le territoire national, une plus grande stabilité des services accueillants ainsi qu'une formation individualisée respectueuse des rythmes de chacun et garante de la qualité des futurs professionnels.

Un pas encourageant a été fait lors du dernier CT SPIP ; l'administration ne doit pas se retrancher derrière un mensonge : non la disparition de la pré-affectation n'entraînera pas une année blanche en termes de mutation. L'administration doit s'engager aujourd'hui de manière ferme dans des délais clairs.

C'est d'ailleurs toute la formation qui doit être repensée : ouverture à d'autres horizons, modalités et contenu des épreuves. Des travaux ont été ouverts à l'automne 2014 sur les modalités de recrutement des CPIP et des discussions sur le contenu de la formation devaient suivre. Il apparaît nécessaire de rouvrir ces chantiers et de faire évoluer notre métier à la hauteur de nos missions. Plus que jamais nous rappelons notre attachement à l'accompagnement social cœur de notre métier et souhaitons que nos savoir faire soient enfin reconnus et validés par l'accession à la catégorie A type comme l'ensemble des travailleurs sociaux.

Montreuil, le 8 juillet 2015

Collectif CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>